

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL - Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès – 1001TUNIS

La COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING publie ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2016, accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, M. Mohamed Neji HERGLI et M. Walid Ben Salah.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING C.I.L

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

BILAN ARRETE AU 30 juin 2016 (exprimé en dinar tunisien)

		<u>30 Juin</u>	<u>2015</u>	<u>31 Décembre</u>
		<u>2016</u>		<u>2015</u>
ACTIFS				
	Notes			
Caisses et avoirs auprès des banques	4	8 274 876	6 743 791	8 307 225
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	399 347 974	366 406 206	382 619 571
Portefeuille-titres commercial		-	-	500 000
Portefeuille d'investissement	6	24 029 808	22 505 920	22 425 718
Valeurs immobilisées	7	4 067 900	3 358 414	3 766 313
Autres actifs	8	6 025 140	5 262 736	5 126 622
TOTAL DES ACTIFS		<u>441 745 698</u>	<u>404 277 068</u>	<u>422 745 448</u>
 PASSIFS				
	Notes			
Dettes envers la clientèle	9	4 439 767	4 802 289	3 128 318
Emprunts et dettes rattachées	10	349 680 448	319 125 750	328 404 539
Fournisseurs et comptes rattachés	11	21 319 014	19 103 084	24 448 374
Autres passifs	12	4 962 522	3 628 111	3 547 152
TOTAL DES PASSIFS		<u>380 401 751</u>	<u>346 659 235</u>	<u>359 528 384</u>
 CAPITAUX PROPRES				
Capital social		25 000 000	25 000 000	25 000 000
Réserves		29 803 152	26 867 603	26 825 516
Résultats reportés		7 294 191	5 669 176	5 669 176
Actions propres		(2 960 823)	(2 927 793)	(3 000 244)
Résultat de la période		2 207 428	3 008 847	8 722 616
Total des capitaux propres	13	<u>61 343 947</u>	<u>57 617 833</u>	<u>63 217 064</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>441 745 698</u>	<u>404 277 068</u>	<u>422 745 448</u>

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**AU 30 juin 2016***(Exprimé en dinars)*

	30 Juin		31 Décembre
	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2015</u>
ENGAGEMENTS DONNES	80 991 484	71 569 112	69 054 471
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	25 926 247	21 613 364	13 598 231
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	55 065 237	49 955 748	55 456 240
ENGAGEMENTS RECUS	573 380 945	518 358 618	548 790 079
Cautions Reçues	190 052 922	171 154 415	177 287 301
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	71 553 351	56 687 851	68 444 655
Valeurs des biens, objet de leasing	311 774 672	290 516 352	303 058 123
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	19 500 000	35 000 000	6 000 000
Emprunts obtenus des banques locales non encore encaissés	18 500 000	28 000 000	-
Emprunts obtenus des banques étrangères non encore encaissés	1 000 000	7 000 000	6 000 000

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DE RESULTAT
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30 Juin 2016</u>	<u>2015</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Intérêts et produits assimilés de leasing	14	20 075 812	18 658 642	39 440 778
Intérêts et charges assimilées	15	(11 355 199)	(10 296 729)	(21 460 079)
Produits des placements	16	742 567	444 958	769 299
Autres produits d'exploitation		140 428	133 779	262 575
Produit net		<u>9 603 608</u>	<u>8 940 650</u>	<u>19 012 573</u>
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	17	2 193 584	2 049 957	4 302 570
Dotations aux amortissements	18	226 368	205 657	440 939
Autres charges d'exploitation	19	923 166	785 505	1 526 726
Total des charges d'exploitation		<u>3 343 119</u>	<u>3 041 119</u>	<u>6 270 235</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u>6 260 489</u>	<u>5 899 530</u>	<u>12 742 337</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	20	4 236 496	2 038 832	2 121 207
Dotations nettes aux autres provisions	21	7 338	8 451	(77 262)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>2 016 655</u>	<u>3 852 246</u>	<u>10 698 393</u>
Autres gains ordinaires	22	715 662	33 072	305 074
Autres pertes ordinaires	23	(3 554)	(111 552)	(106 963)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>2 728 763</u>	<u>3 773 767</u>	<u>10 896 503</u>
Impôts sur les bénéfices	24	(521 334)	(764 919)	(2 173 887)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		<u>2 207 428</u>	<u>3 008 847</u>	<u>8 722 616</u>

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

C.I.L

16 Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30 Juin</u> <u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2015</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des clients	25	123 813 522	119 120 554	247 754 622
Investissements dans les contrats de Leasing	26	(123 370 710)	(104 813 337)	(223 176 871)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	27	(2 960 063)	(2 454 142)	(5 338 240)
Intérêts payés	28	(11 447 742)	(8 821 642)	(19 726 836)
Impôts et taxes payés	29	(3 894 068)	(4 722 789)	(8 153 027)
Placement monétaire		500 000	500 000	-
Autres flux liés à l'exploitation	35	163 247	(1 161 578)	(174 074)
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</i>		<u>(17 195 813)</u>	<u>(2 352 935)</u>	<u>(8 814 427)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	30	(570 014)	(900 949)	(1 546 006)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	31	756 000	25 500	109 936
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	32	(3 854 000)	(3 030 000)	(3 835 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	33	3 527 249	1 178 596	1 743 525
<i>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</i>		<u>(140 765)</u>	<u>(2 726 853)</u>	<u>(3 527 546)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Décassements suite au rachat des actions propres	13	(12 052)	(86 150)	(158 600)
Encaissements provenant de la cession des actions propres	13	55 793	-	-
Dividendes et autres distributions	34	(4 124 147)	(3 645 532)	(3 687 619)
Encaissements provenant des emprunts	10	99 000 000	117 305 800	212 305 800
Remboursements d'emprunts	10	(77 615 363)	(112 988 285)	(199 048 131)
<i>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</i>		<u>17 304 230</u>	<u>585 833</u>	<u>9 411 450</u>
Variation de trésorerie		<u>(32 348)</u>	<u>(4 493 956)</u>	<u>(2 930 522)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	4	8 307 225	11 237 747	11 237 747
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4	8 274 876	6 743 791	8 307 225

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SON REGIME FISCAL

1-1 Présentation de la société

La Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 22 octobre 1992 avec un capital initial de D : 5.000.000 divisé en 500.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 11 avril 1995 a décidé de porter le capital à D : 7.500.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée générale extraordinaire du 02 août 2001 a décidé de porter le capital à D : 10.000.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de D : 9.

L'assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2007 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de D : 10 à D : 5 et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 1.000.000 à 2.000.000 d'actions. Par ailleurs, la même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de D : 5.000.000, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions nouvelles de D : 5 chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 2.000.000 actions, en deux tranches égales de 500.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2007 et le 1er janvier 2009.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2010 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de D : 5.000.000 et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 3.000.000 actions, portant jouissance le 1er janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2011 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de D : 5.000.000 et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 4.000.000 actions, portant jouissance le 1er janvier 2011.

Ainsi, le capital social s'élève, au 30 juin 2016, à D : 25.000.000 composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit (abrogée et remplacée par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers) ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal de la société

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable, et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs, depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, la CIL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

La CIL est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) au taux de 0,2% sur la base des loyers pour les contrats conclus avant 2008, et des marges pour les contrats conclus à partir de janvier 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FO.PRO.LOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2 : Référentiel comptable

Les états financiers semestriels au 30 juin 2016 ont été préparés conformément à la norme comptable NCT 19 relative aux états financiers intermédiaires.

Les principes comptables utilisés pour ces états financiers intermédiaires sont identiques à ceux appliqués par la société pour ses états financiers annuels au 31 décembre.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la CIL et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

La CIL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 33 – Résultat par action.
- IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

La CIL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, ainsi que des actifs destinés à la vente, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Note 3 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers de la CIL sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1er janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et

b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de la Compagnie Internationale de Leasing :

- la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La CIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, à base individuelle, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

A partir de 2008, et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le conseil d'administration de la CIL a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Pour les contrats de leasing classés avant 2014 en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la CIL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat.

Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NCT 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en

capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- Logiciels 33,3%
- Immeubles 5,0%

• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

3-3-7 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3-3-8 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

3-3-9 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

3-3-10 Avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de la C.I.L sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par l'indemnité de départ à la retraite.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatif d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Seule l'indemnité de départ à la retraite, constitue, un avantage postérieur à l'emploi pour le personnel de la C.I.L. Il s'agit, d'un régime à cotisations définies objet d'une convention conclue avec une compagnie d'assurance vie. Conséquemment, seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce denier.

NOTE 4 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>30 Juin 2016</u>	<u>30 Juin 2015</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Banques	7 973 692	6 248 579	7 622 321
- Caisses	301 184	495 212	684 904
<u>Total</u>	<u>8 274 876</u>	<u>6 743 791</u>	<u>8 307 225</u>

NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>30 Juin 2016</u>	<u>30 Juin 2015</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
Créances sur contrats mis en force	425 562 727	390 628 223	406 169 587
Encours financiers	394 930 504	362 212 537	380 688 556
Impayés	32 451 622	30 023 156	27 186 559
Intérêts échus différés	(1 819 399)	(1 607 469)	(1 705 528)
Créances sur contrats en instance de mise en force	3 379 541	591 999	828 698
<u>Total brut des créances leasing</u>	<u>428 942 268</u>	<u>391 220 222</u>	<u>406 998 285</u>
<u>A déduire couverture</u>			
Provisions pour dépréciation des encours	(7 208 262)	(6 510 767)	(6 079 769)
Provisions pour dépréciation des impayés	(16 485 860)	(13 293 779)	(13 335 820)
Provision collective	(2 288 000)	(2 200 000)	(2 288 000)
Produits réservés	(3 612 172)	(2 809 471)	(2 675 125)
Total net des créances leasing	<u>399 347 974</u>	<u>366 406 206</u>	<u>382 619 571</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing et les contrats en instance de mise en force sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2015	<u>381 517 254</u>
Additions de la période	
- Investissements	106 203 374
- Relocations	517 829
- Transferts	1 910 151
Retraits de la période	
- Cessions à la valeur résiduelle	(151 486)
- Cessions anticipées	(5 722 670)
- Relocations	(454 114)
- Transferts	(1 598 502)
- Remboursements du capital	(83 911 791)
Solde au 30 juin 2016	<u>398 310 045</u>

L'analyse de l'encours des contrats actifs par maturité se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2016</u>	<u>30 Juin 2015</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Paiement minimaux sur contrats actifs			
- A recevoir dans moins d'un an	166 880 498	163 420 206	165 508 112
- A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	286 160 970	245 339 861	265 202 985
- A recevoir dans plus de 5 ans	4 606 604	1 293 739	9 669 164
Total des paiement minimaux sur contrats actifs	<u>457 648 072</u>	<u>410 053 806</u>	<u>440 380 261</u>
- Produits financiers non acquis			
- Revenus non acquis à moins d'un an	33 160 345	28 921 602	31 509 359
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	38 070 028	27 627 863	35 670 877
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	322 977	138 385	1 264 419
Total des produits financiers non acquis	<u>71 553 351</u>	<u>56 687 851</u>	<u>68 444 655</u>
- Valeurs résiduelles	2 323 760	2 595 107	2 369 389
- Contrats suspendus contentieux	6 512 023	6 251 475	6 383 561
- Contrats en instance de mise en force	3 379 541	591 999	828 698
<u>Encours des contrats</u>	<u>398 310 045</u>	<u>362 804 536</u>	<u>381 517 254</u>

Note 5 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (SUITE)

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	303 444 353	63 605 079	14 308 770	5 037 579	8 534 722	394 930 504
Impayés	2 585 571	7 698 057	3 849 362	2 281 593	16 037 039	32 451 622
Contrats en instance de mise en force	3 379 541	-	-	-	-	3 379 541
CREANCES LEASING	309 409 465	71 303 137	18 158 132	7 319 171	24 571 762	430 761 666
Avances reçues (*)	(4 007 136)	(14 492)	(7 827)	(2 950)	(377 286)	(4 409 692)
Dépôts de garantie (*)	(25 000)	-	-	-	-	(25 000)
ENCOURS GLOBAL	305 377 328	71 288 645	18 150 305	7 316 221	24 194 475	426 326 975
ENGAGEMENTS HORS BILAN	25 211 776	714 471	-	-	-	25 926 247
TOTAL ENGAGEMENTS	330 589 104	72 003 116	18 150 305	7 316 221	24 194 475	452 253 221
Produits réservés	-	-	(824 662)	(512 583)	(2 274 928)	(3 612 172)
Provisions sur encours financiers	-	-	(579 030)	(999 970)	(5 629 262)	(7 208 262)
Provisions sur impayés	-	-	(1 599 015)	(1 414 745)	(13 472 100)	(16 485 860)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(3 002 707)	(2 927 298)	(21 376 289)	(27 306 294)
ENGAGEMENTS NETS	330 589 104	72 003 116	15 147 598	4 388 923	2 818 186	424 946 927

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)	4,01%	1,62%	5,35%
	10,98%		
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 31 décembre 2015	7,71%		
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés	16,54%	40,01%	88,35%
	54,99%		
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 31 décembre 2015	68,31%		

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2016</u>	<u>30 Juin 2015</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Titres de participation	9 782 478	11 282 388	11 282 388
- Titres immobilisés	14 418 370	11 478 650	11 314 370
- Dépôts et cautionnements versés	2 000	2 000	2 000
<u>Montant brut</u>	<u>24 202 848</u>	<u>22 763 038</u>	<u>22 598 758</u>
A déduire :			
- Provisions pour dépréciation	(173 039)	(257 118)	(173 039)
<u>Montant net</u>	<u>24 029 808</u>	<u>22 505 920</u>	<u>22 425 718</u>

Les provisions constituées concernent la dépréciation de la participation de la CIL dans le capital de la Compagnie Générale d'Investissement (CGI) et dans le FCPR Valeurs Développement pour, respectivement, 168 000 DT et 5 039 DT.

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participations" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2015	11 282 388	11 282 388	
<u>Diminution des participations suite à la réduction de capital</u>			
- Société CIL SICAR	(1 499 910)	(1 499 910)	-
<u>Soldes au 30 Juin 2016</u>	<u>9 782 478</u>	<u>9 782 478</u>	<u>-</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2015	11 314 370	11 314 370	-
<u>Acquisitions de la période</u>			
- Société THF CONSULTING	180 000	180 000	-
- Société TECNO SAHEL CONSULTING	60 000	60 000	-
- Société BOI CONSULTING	150 000	150 000	-
- Société DAR EL JELD	1 650 000	1 650 000	-
- Société SIFAT	100 000	100 000	-
- CIL SICAR FONDS N° 2	824 000	824 000	-
- Société SH CONSULTING	150 000	150 000	-
- Société SNA NOUR	740 000	740 000	-
<u>Cessions de la période</u>			
- Société DAR EL JELD	(750 000)	(750 000)	-
<u>Soldes au 30 Juin 2016</u>	<u>14 418 370</u>	<u>14 418 370</u>	<u>-</u>

Le portefeuille titres s'analyse au 30 juin 2016 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Pourcentage détenu</u>
Titres de participation						
* Compagnie Générale d'investissement	246 908	5,196	5	1 282 988	1998/1999/2000/ 2009/2010/2014	98,76%
* CIL SICAR	8 499 490	1	1	8 499 490	2010/2011/2012/2013	99,99%
Total des titres de participation				9 782 478		
Titres immobilisés						
* FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	100	1 000,000	1 000,000	100 000	2010	3,33%
* Société DAR EL JELD	33 500	100,000	100,000	3 350 000	2015/2016	29,91% *
* Société PROMOTEL	2 000	100,000	100,000	200 000	2010	1,36%
* Société Virgin Olive TUNISIA	2 000	100,000	100,000	200 000	2011	9,09%
* Société MEHARI HAMMAMET	6 667	100,000	100,000	666 700	2011	3,34%
* Société MEDI CARS	15 000	100,000	100,000	1 500 000	2012	12,50%
* Société TECNO INVEST EZZAHRA	150	100,000	100,000	15 000	2012	10,00%
* Société SWEET HOME	4 267	10,000	10,000	42 670	2012	19,94%
* Société LA GRIFFE	50 000	10,000	10,000	500 000	2013	29,41% *
* Société GRAFI PRINT	500	100,000	100,000	50 000	2013	27,78% *
* Société ARMA PLUS	4 500	100,000	100,000	450 000	2014	30,00% *
* Société ECOMAT	36 600	25,000	25,000	915 000	2014/2015	30,00% *
* Société GREEN TECHNO	700	100,000	100,000	70 000	2014	29,79% *
* Société PRO IMMO HAMMAMET	12 500	10,000	10,000	125 000	2014	29,41% *
* Société VESTA	29 130	10,000	10,000	291 300	2014	29,85% *
* Société INVEST IMMO	4 500	10,000	10,000	45 000	2014	30,00% *
* Société TECNO CAP BON	9 000	10,000	10,000	90 000	2014	30,00% *
* Société MOUHIBA REAL ESTATE	3 000	10,000	10,000	30 000	2014	30,00% *
* Société RED TEC	1 300	100,000	100,000	130 000	2014/2015	29,55% *
* Société POLYBAT	44 000	10,000	10,000	440 000	2014	16,29%
* CIL SICAR FONDS N° 1	3 037	100,000	100,000	303 700	2014	
* Société SASCOM	450	100,000	100,000	45 000	2014	30,00% *
* Société MCS	4 500	100,000	100,000	450 000	2014	26,47% *
* Société TRUST IMMO	1 70 000	1,000	1,000	170 000	2014	29,82% *
* Société SEI	2 500	100,000	100,000	250 000	2014	26,32% *
* Société TECHNO INVEST & CONSULTING	1 750	100,000	100,000	175 000	2011/2014	19,44%
* Société GREEN DUCK CONSULTING	500	100,000	100,000	50 000	2015	29,41% *
* Société HOLFOOD	1 500	100,000	100,000	150 000	2015	30,00% *
* Société SUPERFOOD JUICERY	700	100,000	100,000	70 000	2015	29,17% *
* Société ECOLE EL EUCH	6 000	10,000	10,000	60 000	2015	17,65%
* Société CLINIQUE LES PINS	1 00 000	10,000	10,000	1 000 000	2015	9,71%
* Société HF CONSULTING	5 100	10,000	10,000	51 000	2015	30,00% *
* Société MEGA REAL ESTATE	400	100,000	100,000	40 000	2015	26,67% *
* Société MS CONQULTING	420	100,000	100,000	42 000	2015	29,58% *
* Société LES DELICES DE MAMAN	10 500	10,000	10,000	105 000	2015	10,50%
* Société PROHOUSE	420	100,000	100,000	42 000	2015	29,58% *
* Société TECNO SAHEL CONSULTING	600	100	100	60 000	2016	30,00% *
* Société THF CONSULTING	1 800	100	100	180 000	2016	30,00% *
* Société BOI CONSULTING	1 500	100	100	150 000	2016	30,00% *
* Société SIFAT	10 000	10	10	100 000	2016	28,17% *
* Société SNA NOUR	74 000	10	10	740 000	2016	7,40%
* CIL SICAR FONDS N° 2	8 240	100	100	824 000	2016	
* Société SH CONSULTING	1 500	100	100	150 000	2016	30,00% *
Total des titres immobilisés				14 418 370		
Total				24 200 848		

(*) : La CIL n'exerce ni de contrôle ni d'influence notable sur ces sociétés malgré que sa participation dépasse les 20% .

NOTE 7 : VALEURS IMMOBILISEES

TABLEAU DES IMMOBISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

ARRETE AU 30 JUIN 2016

(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes						Amortissements						Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Régularisations	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Régularisations	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	
Logiciels		116 610	-	(13 221)	-	-	103 390	104 698	1 286	(4 407)	-	-	101 577	1 813
Total des immobilisations incorporelles		116 610	-	(13 221)	-	-	103 390	104 698	1 286	(4 407)	-	-	101 577	1 813
Immeubles	5,0%	5 417 074	350 640	-	(154 864)	-	5 612 850	2 635 544	95 544	-	(114 212)	-	2 616 876	2 995 975
Matériel de transport	20,0%	1 066 099	-	-	(1 314)	-	1 064 785	509 709	83 821	-	(1 314)	-	592 216	472 569
Equipements de bureau	10,0%	397 560	3 320	-	-	(2 071)	398 809	288 481	11 125	-	-	(2 071)	297 535	101 274
Matériel informatique	33,3%	299 098	3 061	-	-	(1 425)	300 734	259 256	14 681	-	-	(1 425)	272 512	28 222
Installations générales	10,0%	560 979	6 807	-	-	-	567 786	293 420	21 317	-	-	-	314 737	253 048
Immobilisation en cours		-	215 000	-	-	-	215 000	-	-	-	-	-	-	215 000
Total des immobilisations corporelles		7 740 810	578 827	-	(156 177)	(3 496)	8 159 963	3 986 409	226 488	-	(115 526)	(3 496)	4 093 876	4 066 087
TOTAUX		7 857 420	578 827	(13 221)	(156 177)	(3 496)	8 263 353	4 091 107	227 774	(4 407)	(115 526)	(3 496)	4 195 453	4 067 900

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 8 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs est le suivant :

	<u>30 Juin 2016</u>	<u>30 Juin 2015</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Prêts au personnel	3 400 174	3 117 421	3 117 364
- Créances sur cessions d'immobilisations	254 008	187 565	412 245
- Avances aux fournisseurs	152 224	186 333	142 482
- Avances et acomptes au personnel	10 150	7 173	4 374
- Etat, crédit de TVA	224 573	-	199 645
- Compte d'attente / avance de TVA	317 471	243 606	260 427
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés (voir note 24)	136 255	-	-
- Produits à recevoir des tiers	681 998	497 667	412 638
- Compte d'attente	196 020	250 738	144 371
- Charges constatées d'avance	233 121	225 789	21 805
- Autres comptes débiteurs	277 514	312 200	231 596
- Prestataires Assurances	-	33 019	10 538
- Compte courant, fonds gérés	6 818	-	6 818
- Compte courant CGI	-	50 000	-
- Charges à répartir	16 626	19 126	24 820
- Frais d'émission des emprunts étrangers	181 029	276 234	227 710
- Frais d'émission des emprunts locaux	624 557	525 560	589 848
<u>Total brut</u>	<u>6 712 537</u>	<u>5 932 430</u>	<u>5 806 681</u>
A déduire :			
- Provisions	(687 397)	(669 694)	(680 059)
<u>Total net</u>	<u>6 025 140</u>	<u>5 262 736</u>	<u>5 126 622</u>

Les charges à répartir et les frais d'émission des emprunts s'analysent comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES A REPARTIR ET DES FRAIS D'EMISSION DES OBLIGATIONS
AU 30 JUIN 2016
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeurs brutes			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Additions	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Fin de période	
Charges à répartir	33%	707 903	-	707 903	683 083	8 194	691 277	16 626
Frais d'émission des emprunts locaux	(a)	4 273 396	177 089	4 450 485	3 683 548	142 381	3 825 929	624 557
Frais d'émission des emprunts étrangers	(a)	361 951	-	361 951	134 241	46 681	180 922	181 029
TOTAUX		5 343 250	177 089	5 520 339	4 500 872	197 256	4 698 128	822 211

Les charges à répartir sont résorbées selon le mode linéaire.

(a) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts, s'élevant à D : 189.062 figure parmi les charges financières.

Les charges à répartir concernent les dépenses relatives aux études liées à la conception et la mise en place du plan de continuité d'activité (PCA) ainsi que les frais engagés lors de l'ouverture de l'agence de Ben Arous.

NOTE 9 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>30 Juin 2016</u>	<u>30 Juin 2015</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Dépôts et cautionnements reçus de la clientèle	25 000	175 000	175 000
- Avances et acomptes reçus des clients	4 409 692	4 622 214	2 948 243
- Autres dépôts et cautionnements reçus	5 075	5 075	5 075
<u>Total</u>	<u>4 439 767</u>	<u>4 802 289</u>	<u>3 128 318</u>

NOTE 10 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<u>30 Juin 2016</u>	<u>30 Juin 2015</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Banques locales	118 092 716	100 557 143	109 894 106
- Banques étrangères	56 720 947	53 681 730	58 534 921
- Emprunts obligataires	143 100 000	130 800 000	138 100 000
- Billets de trésorerie	-	3 550 000	-
- Certificats de dépôt	4 000 000	2 000 000	-
- Certificats de leasing	20 000 000	21 000 000	14 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>341 913 663</u>	<u>311 588 873</u>	<u>320 529 027</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	2 559 138	2 681 275	1 701 743
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	521 983	368 868	893 328
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	4 366 137	4 151 487	5 208 187
- Intérêts courus sur certificats de leasing	205 002	195 116	269 094
- Intérêts constatées d'avance sur billets de trésorerie	-	(41 868)	-
- Intérêts constatées d'avance sur certificats de dépôt	(45 343)	(16 585)	-
- Commissions courus sur emprunts bancaires étrangers	389 984	384 311	-
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires locaux	(168 042)	(157 804)	(170 876)
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires étrangers	(62 074)	(27 921)	(25 963)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>7 766 785</u>	<u>7 536 878</u>	<u>7 875 512</u>
<u>Total</u>	<u>349 680 448</u>	<u>319 125 750</u>	<u>328 404 539</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRETE AU 30 JUIN 2016
(exprimé en dinars)

DESIGNATIONS	Montants des crédits	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES</u>								
<u>BANQUES LOCALES</u>								
BIAT (2010/2)	10 000 000	Annuellement (2011-2017)	2 857 144	-	1 428 571	1 428 573		1 428 573
AMEN BANK (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2011-2016)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
AMEN BANK (2011/2)	5 000 000	Annuellement (2011-2016)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
ATTIJARI BANK (2011/1)	1 500 000	Trimestriellement (2011-2016)	150 000	-	150 000	-	-	-
BT (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	1 000 000	-	-	1 000 000	-	1 000 000
BIAT (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	1 000 000	-	-	1 000 000	-	1 000 000
BIAT 2012	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	1 000 000	-	-	1 000 000	-	1 000 000
ATB 2012	2 000 000	Annuellement (2013-2017)	800 000	-	-	800 000	400 000	400 000
AMEN BANK 2012	7 000 000	Annuellement (2013-2017)	2 800 000	-	-	2 800 000	1 400 000	1 400 000
BIAT (2012/2)	7 000 000	Annuellement (2013-2017)	2 800 000	-	-	2 800 000	1 400 000	1 400 000
BTK 2012	4 000 000	Annuellement (2013-2017)	1 600 000	-	-	1 600 000	800 000	800 000
AMEN BANK (1/2013)	2 000 000	Annuellement (2014-2018)	1 200 000	-	400 000	800 000	400 000	400 000
AMEN BANK (4/2013)	1 000 000	Annuellement (2014-2018)	600 000	-	200 000	400 000	200 000	200 000
ATB (1/2013)	5 000 000	Annuellement (2013-2018)	2 500 000	-	500 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
AMEN BANK (5/2013)	10 000 000	Annuellement (2014-2018)	6 000 000	-	-	6 000 000	4 000 000	2 000 000
BIAT (2/2013)	5 000 000	Annuellement (2014-2018)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (4/2013)	6 000 000	Annuellement (2014-2018)	3 600 000	-	-	3 600 000	2 400 000	1 200 000
AMEN BANK (8/2013)	3 000 000	Annuellement (2014-2016)	1 000 000	-	-	1 000 000		1 000 000

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRETE AU 30 JUIN 2016
(exprimé en dinars)

DESIGNATIONS	Montants des crédits	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
BIAT (01/2014)	3 000 000	Annuellement (2014-2018)	1 800 000	-	-	1 800 000	1 200 000	600 000
BT (1/2014)	2 000 000	Annuellement (2015-2016)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BTK (2014)	3 000 000	Annuellement (2015-2019)	2 400 000	-	600 000	1 800 000	1 200 000	600 000
ATB (2014)	4 000 000	Annuellement (2015-2019)	3 200 000	-	-	3 200 000	2 400 000	800 000
BH (2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2017)	3 443 830	-	-	3 443 830	1 779 662	1 664 168
BIAT (2/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	4 000 000	-	-	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BIAT (3/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	4 000 000	-	-	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BT (2/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	4 000 000	-	-	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BTE (2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	4 143 133	-	-	4 143 133	3 222 572	920 561
BH (2015)	3 000 000	Annuellement (2016-2020)	3 000 000	-	522 818	2 477 182	1 918 341	558 841
AMEN BANK (2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BIAT (1/2015)	10 000 000	Annuellement (2016-2020)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
BT (2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	5 000 000	-	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BIAT (2/2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	5 000 000	-	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BIAT (3/2015)	7 500 000	Annuellement (2016-2020)	7 500 000	-	-	7 500 000	6 000 000	1 500 000
ATB (2015)	2 500 000	Annuellement (2016-2020)	2 500 000	-	-	2 500 000	2 000 000	500 000
ATIJARI BANK (1/2015)	6 000 000	Annuellement (2016-2020)	6 000 000	-	600 000	5 400 000	4 200 000	1 200 000
ATIJARI BANK (2/2015)	4 000 000	Annuellement (2016-2020)	4 000 000	-	400 000	3 600 000	2 800 000	800 000
BIAT 2016	10 000 000	Annuellement (2017-2021)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
BH 2016	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2016)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
<u>Sous-total</u>			109 894 106	20 000 000	11 801 389	118 092 716	81 720 574	36 372 142

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRETE AU 30 JUIN 2016
(exprimé en dinars)

DESIGNATIONS	Montants des crédits	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>BANQUES ETRANGERES</u>								
B.E.I 2012 EUR	10 357 175	Semestriellement (2012-2019)	5 201 474	-	608 431	4 593 044	3 088 504	1 504 540
BIRD	10 000 000	Semestriellement (2015-2022)	15 723 447	-	848 401	14 875 047	13 446 476	1 428 571
BAD	5 000 000	Trimestriellement (2016-2022)	5 000 000	-	357 143	4 642 857	3 928 571	714 286
BERD EUR	15 000 000	Semestriellement (2016-2020)	32 610 000	-	-	32 610 000	24 776 429	7 833 571
<u>Sous-total</u>			58 534 921	-	1 813 974	56 720 947	45 239 979	11 480 968
Total des crédits bancaires			168 429 027	20 000 000	13 615 363	174 813 664	126 960 553	47 853 110
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>								
CIL 2008 subordonné	10 000 000	Annuellement (2015-2019)	8 000 000	-	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
CIL 2011/1	30 000 000	Annuellement (2012-2016)	6 000 000	-	6 000 000	-	-	-
CIL 2012/1	20 000 000	Annuellement (2013-2017)	8 000 000	-	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000
CIL 2012/2	20 000 000	Annuellement (2013-2017)	12 000 000	-	4 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000
CIL 2013/1	13 000 000	Annuellement (2016-2020)	13 000 000	-	-	13 000 000	10 400 000	2 600 000
CIL 2013/1	8 500 000	Annuellement (2014-2018)	5 100 000	-	-	5 100 000	3 400 000	1 700 000
CIL 2014/1	20 000 000	Annuellement (2015-2019)	16 000 000	-	-	16 000 000	12 000 000	4 000 000
CIL 2014/2	20 000 000	Annuellement (2015-2019)	20 000 000	-	4 000 000	16 000 000	12 000 000	4 000 000
CIL 2015/1	25 000 000	Annuellement (2016-2020)	25 000 000	-	5 000 000	20 000 000	15 000 000	5 000 000
CIL 2015/2	25 000 000	Annuellement (2016-2020)	25 000 000	-	-	25 000 000	20 000 000	5 000 000
CIL 2016/1	30 000 000	Annuellement (2017-2021)	-	30 000 000	-	30 000 000	24 000 000	6 000 000
Total des emprunts obligataires			138 100 000	30 000 000	25 000 000	143 100 000	104 800 000	38 300 000

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRETE AU 30 JUIN 2016
(exprimé en dinars)

DESIGNATIONS	Montants des crédits	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
CERTIFICATS DE DEPOT & CERTIFICATS DE LEASING								
<u>CERTIFICATS DE DEPOT</u>								
Certificats de dépôt			-	13 000 000	9 000 000	4 000 000	-	4 000 000
<u>Sous-total</u>			-	13 000 000	9 000 000	4 000 000	-	4 000 000
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>								
Certificat EL BARAKA BANK			10 000 000	22 000 000	17 000 000	15 000 000	-	15 000 000
Certificat ZITOUNA BANK			4 000 000	14 000 000	13 000 000	5 000 000	-	5 000 000
<u>Sous-total</u>			14 000 000	36 000 000	30 000 000	20 000 000	-	20 000 000
<u>Total des CERTIFICATS DE DEPOTS & CERTIFICATS DE LEASING</u>								
			14 000 000	49 000 000	39 000 000	24 000 000	-	24 000 000
<u>TOTAL GENERAL</u>								
			320 529 027	99 000 000	77 615 363	341 913 663	231 760 553	110 153 110

NOTE 11 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2016</u>	<u>30 Juin 2015</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>			
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	214 325	135 848	135 993
- Effets à payer, prestataire assurance	389 728	628 650	580 165
- Factures non parvenues	135 263	-	28 078
<u>Sous total</u>	<u>739 316</u>	<u>764 498</u>	<u>744 236</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>			
- Factures d'achats d'immobilisations	4 737 354	6 152 663	4 636 961
- Effets à payer	15 645 177	12 087 236	18 971 401
- Retenue de garantie	197 166	98 688	95 776
<u>Sous total</u>	<u>20 579 698</u>	<u>18 338 586</u>	<u>23 704 138</u>
<u>Total</u>	<u>21 319 014</u>	<u>19 103 084</u>	<u>24 448 374</u>

NOTE 12 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>30 Juin 2016</u>	<u>30 Juin 2015</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Personnel, provisions pour congés payés	340 543	320 768	342 306
- Personnel, rémunérations dues	84	84	84
- Personnel, autres charges à payer	252 371	228 117	348 483
- Etat, retenues sur salaires	104 786	98 534	11 344
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	326 978	294 920	375 996
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	4 212	64 714	-
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	252 288	25 750	195 141
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider	-	159 105	364 115
- Etat, autres impôts et taxes à payer	19 020	48 572	17 343
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	10 216	9 623	10 269
- Etat, TVA à payer	-	69 202	-
- Actionnaires, dividendes et jetons de présence à payer	43 659	43 520	43 520
- CNSS	232 496	215 989	138 652
- CAVIS	24 074	21 338	7 848
- CNAM	18 027	16 842	11 441
- Assurance Multirisque	-	3 791	-
- Assurance Auto	-	37 025	-
- Assurance Vie	6 344	6 344	6 344
- Assurance Groupe	31 005	27 987	28 664
- Autres comptes créditeurs	184 600	137 765	216 165
- Avances sur cessions titres immobilisés	932 058	544 207	-
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	61 044	58 970	61 401
- Prestataires Recouvrement	274 228	263 842	234 818
- Prestataires Assurances	610 594	-	-
- Compte d'attente	613 916	617 958	613 916
- Diverses Charges à payer	593 690	277 511	495 229
- Autres produits constatés d'avance	3 290	633	1 074
- Provisions pour risques et charges	23 000	35 000	23 000
<u>Total</u>	<u>4 962 522</u>	<u>3 628 111</u>	<u>3 547 152</u>

NOTE 13 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>30 Juin 2016</u>	<u>30 Juin 2015</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Capital social	(A)	25 000 000	25 000 000	25 000 000
- Réserve légale	(B)	2 500 000	2 500 000	2 500 000
- Réserves pour réinvestissements		25 167 770	22 452 780	22 452 780
- Complément d'apports		4 320	-	-
- Réserves pour fonds social	(C)	2 131 062	1 914 823	1 872 736
- Actions propres	(D)	(2 960 823)	(2 927 793)	(3 000 244)
- Résultats reportés		7 294 191	5 669 176	5 669 176
Total des capitaux propres avant résultat de la période		<u>59 136 519</u>	<u>54 608 986</u>	<u>54 494 449</u>
Résultat de la période (1)		2 207 428	3 008 847	8 722 616
Total des capitaux propres avant affectation	(F)	<u>61 343 947</u>	<u>57 617 833</u>	<u>63 217 064</u>
Nombre d'actions (2)		4 801 060	4 807 635	4 806 034
Résultat par action (1) / (2)	(E)	0,460	0,626	1,815

(A) Le capital social s'élève, au 30 juin 2016, à D : 25.000.000 composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué, essentiellement, par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder principalement des prêts remboursables au personnel de la "CIL".

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 22 mai 2014, a autorisé le conseil d'administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans, se terminant avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice 2016. Elle a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 10% du total des actions composant le capital.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2015	199 455	3 000 244
Achats de la période	810	12 052
Cession de la période	(3 422)	(55 793)
Complément d'apports		4 320
Solde au 30 juin 2016	196 843	2 960 823

Le nombre des actions détenues par la CIL représente, au 30 juin 2016, 4,10% des actions en circulation.

Le rachat de la CIL de ses propres actions a eu pour effet la régularisation de son cours boursier.

(E) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(F) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 30 JUIN 2016
(exprimé en dinars)

NOTE 13 : CAPITAUX PROPRES (suite)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Complément d'apport	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2014	25 000 000	2 500 000	20 441 840	1 656 206	3 456 294	-	(2 841 643)	8 128 100	58 340 797
Affectations approuvées par l'A.G.O du 15 Mai 2015			4 290 000	300 000	3 538 101			(8 128 100)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 15 Mai 2015			(2 279 060)		2 279 060				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2014					(3 750 000)				(3 750 000)
Rachat d'actions propres							(86 150)		(86 150)
Encaissement de dividendes sur actions propres					145 721				145 721
Divers				(41 382)					(41 382)
Résultat de la période close le 30 juin 2015								3 008 847	3 008 847
Solde au 30 Juin 2015	25 000 000	2 500 000	22 452 780	1 914 823	5 669 176	-	(2 927 793)	3 008 847	57 617 833
Résultats de la période close le 30 juin 2016 (annualtion)								(3 008 847)	(3 008 847)
Rachat d'actions propres							(72 451)		(72 451)
Divers				(42 087)					(42 087)
Résultat net de l'exercice 2015								8 722 616	8 722 616
Solde au 31 Décembre 2015	25 000 000	2 500 000	22 452 780	1 872 736	5 669 176	-	(3 000 244)	8 722 616	63 217 064
Affectations approuvées par l'A.G.O du 19 Mai 2016			4 659 000	300 000	3 763 617			(8 722 616)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 19 Mai 2016			(1 944 010)		1 944 010				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2015					(4 250 000)				(4 250 000)
Rachat d'actions propres							(12 052)		(12 052)
Cession d'actions propres						4 320	51 473		55 793
Encaissement de dividendes sur actions propres					167 389				167 389
Divers				(41 674)					(41 674)
Résultat de la période close le 30 juin 2016								2 207 428	2 207 428
Solde au 30 Juin 2016	25 000 000	2 500 000	25 167 770	2 131 062	7 294 191	4 320	(2 960 823)	2 207 428	61 343 947

NOTE 14 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	<u>30 Juin 2016</u>	<u>30 Juin 2015</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Intérêts de leasing	19 216 140	17 333 348	36 000 022
- Intérêts de retard	1 002 447	1 041 135	2 285 592
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	158 212	153 846	277 299
- Autres	666 096	555 123	1 195 054
Total	<u>21 042 895</u>	<u>19 083 452</u>	<u>39 757 968</u>
- Transferts en produits de la période			
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	164 829	339 523	432 688
Intérêts de retard antérieurs	117 493	114 228	207 090
- Produits réputés réservés en fin de période			
Intérêts inclus dans les loyers	(843 098)	(518 221)	(485 816)
Intérêts de retard	(406 307)	(360 340)	(471 152)
Variation des produits réservés	<u>(967 083)</u>	<u>(424 810)</u>	<u>(317 190)</u>
Total des intérêts et des produits de leasing	<u>20 075 812</u>	<u>18 658 642</u>	<u>39 440 778</u>
- Encours financiers des contrats actifs			
. Au début de la période	375 133 693	345 344 429	345 344 429
. A la fin de la période	391 798 022	356 553 061	375 133 693
. Moyenne (D)	383 465 858	350 948 745	360 239 061
- Intérêts de la période (C)	19 216 140	17 333 348	36 000 022
- Taux moyen (C) / (D)	10,02%	9,88%	9,99%

NOTE 15 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>30 Juin 2016</u>	<u>30 Juin 2015</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	5 070 360	4 066 489	8 888 153
- Intérêts des crédits des banques locales	3 517 774	3 201 871	6 700 154
- Intérêts des crédits des banques étrangères	1 752 786	1 499 993	3 263 103
- Intérêts des autres opérations de financement	825 501	1 356 851	2 255 515
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	189 062	164 498	353 325
Total des charges financières des emprunts (A)	<u>11 355 483</u>	<u>10 289 701</u>	<u>21 460 250</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(44 610)	(39 528)	(104 504)
- Autres charges financières	44 327	46 557	83 484
- Pénalités	-	-	20 848
Total des autres charges financières	<u>(284)</u>	<u>7 028</u>	<u>(171)</u>
Total général	<u>11 355 199</u>	<u>10 296 729</u>	<u>21 460 079</u>
- Encours des ressources			
. Au début de l'exercice	320 529 027	307 271 358	307 271 358
. A la fin de l'exercice	341 913 663	311 588 873	320 529 027
. Moyenne (B)	331 221 345	309 430 115	313 900 193
- Taux moyen (A) / (B)	6,86%	6,65%	6,84%

NOTE 16 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<u>30 Juin 2016</u>	<u>30 Juin 2015</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Intérêts des comptes courants	7 005	8 215	16 192
- Plus values sur cession des titres immobilisés	345 281	203 686	343 542
- Dividendes	190 757	179 989	190 697
- Moins values sur titres SICAV	-	-	(1 932)
- Plus values sur titres SICAV	10 666	9 878	14 605
- Intérêts des comptes CEA	-	-	100 263
- Intérêts sur chèques impayés	13 740	9 557	22 766
- Intérêts sur certificats de dépôt	175 119	33 632	83 167
Total	<u>742 567</u>	<u>444 958</u>	<u>769 299</u>

NOTE 17 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>30 Juin 2016</u>	<u>30 Juin 2015</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Salaires et complément de salaires	1 736 850	1 628 593	3 423 681
- Charges connexes aux salaires	84 432	63 365	168 622
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	282 254	296 239	583 878
- Autres charges sociales	90 048	61 759	126 389
Total	<u>2 193 584</u>	<u>2 049 957</u>	<u>4 302 570</u>

NOTE 18 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	<u>30 Juin 2016</u>	<u>30 Juin 2015</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	1 286	3 489	6 978
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	226 488	196 752	427 172
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	8 194	5 417	16 389
- Transfert de charge	(9 600)	-	(9 600)
Total	<u>226 368</u>	<u>205 657</u>	<u>440 939</u>

NOTE 19 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	30 Juin 2016	30 Juin 2015	31 Décembre 2015
- Achats de matières et fournitures	93 127	95 356	184 270
<u>Total des achats</u>	<u>93 127</u>	<u>95 356</u>	<u>184 270</u>
- Sous-traitance générale	30 688	14 371	29 947
- Locations	74 131	58 538	112 686
- Entretiens et réparations	111 612	98 197	198 883
- Primes d'assurances	24 325	22 430	43 601
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>240 755</u>	<u>193 536</u>	<u>385 118</u>
- Personnel extérieur à l'entreprise	19 208	21 451	13 567
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	123 374	102 932	240 134
- Publicités, publications, relations publiques	84 012	56 537	146 774
- Déplacements, missions et réceptions	55 508	54 649	69 707
- Frais postaux et de télécommunications	76 702	80 748	148 846
- Services bancaires et assimilés	30 299	25 388	16 206
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>389 103</u>	<u>341 704</u>	<u>635 235</u>
- Jetons de présence	31 500	31 500	63 000
- Rémunération du comité d'audit	7 500	7 500	15 000
- Rémunération du comité de risques	7 500	7 500	15 000
- Rémunération du comité de crédits	7 500	7 500	15 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>54 000</u>	<u>54 000</u>	<u>108 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	47 505	49 128	104 378
- T.C.L	49 009	44 007	91 834
- Droits d'enregistrement et de timbres	46 036	440	6 086
- Autres impôts et taxes	3 631	7 334	11 806
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>146 181</u>	<u>100 909</u>	<u>214 104</u>
<u>Total général</u>	<u>923 166</u>	<u>785 505</u>	<u>1 526 726</u>

NOTE 20 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	30 Juin 2016	30 Juin 2015	31 Décembre 2015
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	5 557 547	3 867 305	4 658 647
- Dotations aux provisions collectives	-	-	88 000
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(1 309 051)	(1 819 244)	(2 604 727)
- Créances radiées	-	2 987	425 044
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	-	-	(394 814)
- Intérêts inclus dans les loyers antérieurs suite à la radiation des créances	-	-	(15 008)
- Intérêts de retard antérieurs suite à la radiation des créances	-	-	(11 718)
- Encaissement sur créances radiées	(12 000)	(12 217)	(24 217)
<u>Total</u>	<u>4 236 496</u>	<u>2 038 832</u>	<u>2 121 207</u>

NOTE 21 : DOTATIONS NETTES AUX AUTRES PROVISIONS

Le détail des autres provisions est le suivant :

	<u>30 Juin 2016</u>	<u>30 Juin 2015</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	7 338	120 134	128 499
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de participations	-	-	(84 078)
- Reprise sur provisions pour dépréciation des autres actifs	-	-	(3 000)
- Reprises sur provisions pour divers risques	-	(111 683)	(118 683)
Total	<u>7 338</u>	<u>8 451</u>	<u>(77 262)</u>

NOTE 22 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>30 Juin 2016</u>	<u>30 Juin 2015</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	715 348	25 500	110 500
- Apurement de comptes	-	7 468	193 696
- Autres gains sur éléments exceptionnels	314	104	878
Total	<u>715 662</u>	<u>33 072</u>	<u>305 074</u>

NOTE 23 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>30 Juin 2016</u>	<u>30 Juin 2015</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Moins value sur cessions d'immobilisations	-	24	3 836
- Redressement fiscal	-	111 514	101 020
- Pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	3 554	15	2 107
Total	<u>3 554</u>	<u>111 552</u>	<u>106 963</u>

NOTE 24 : IMPOTS SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	<u>30 Juin 2016</u>	<u>30 Juin 2015</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
Bénéfice comptable	2 728 764	3 773 767	10 896 503
A réintégrer			
- Dotations aux provisions sur la clientèle	5 557 547	3 867 305	4 658 647
- Dotations aux provisions collectives	-	-	88 000
- Dotations aux provisions des autres actifs	7 338	120 134	128 499
- Reprises sur provisions	-	1 819 244	-
- Reprises sur provisions fiscales 2012	-	-	6 285 908
- Reprises sur provisions fiscales 2013	-	-	528 664
- Reprises sur provisions fiscales 2014	-	-	1 921 528
- Provisions pour congés payés 2015/2014	-	-	342 306
- Jetons de présence excédentaires	-	4 500	-
- Diverses charges non déductibles	61 328	55 410	219 354
- Redressement fiscal	-	111 514	-
A déduire			
- Provisions fiscales 2012/2011 pour affaires en cours	-	-	5 736 559
- Reprises sur provisions comptables	-	1 819 244	2 999 541
- Provisions pour congés payés 2014/2013	-	-	320 768
- Reprises sur provisions initialement non déductibles	-	111 683	-
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participations	-	-	84 078
- Reprises sur provisions pour divers risques	-	-	118 683
- Reprises sur provisions pour dépréciation des autres actifs	-	-	3 000
- Dividendes	190 757	179 989	190 697
Bénéfice fiscal avant provisions	8 164 220	7 640 958	15 616 083
Provisions pour créances douteuses 100%	5 557 547	3 867 305	4 746 647
Bénéfice fiscal	2 606 673	3 773 653	10 869 436
Réinvestissements exonérés			
* Société DAR EL JELD	-	-	1 650 000
* Société HF CONSULTING	-	-	51 000
* Société MEGA REAL ESTATE	-	-	40 000
* Société MS CONSULTING	-	-	42 000
* Société RED TEC	-	-	90 000
* Société SH CONSULTING	-	-	150 000
* Société TECNO SAHEM CONSULTING	-	-	60 000
* Société THF CONSULTING	-	-	180 000
* Société PROHOUSE	-	-	42 000
* Société ECOMAT	-	-	435 000
* Société LES DELICES DE MAMAN	-	-	105 000
* Société BOI	-	-	150 000
* Montant à investir	1 117 145	1 588 169	1 664 000
Bénéfice imposable	1 489 528	2 185 484	6 210 436
Impôt sur les sociétés (au taux de 35%)	521 335	764 919	2 173 887
A imputer			
- Acomptes provisionnels payés	652 166	600 355	1 801 064
- Retenues sur placements	5 423	5 459	8 709
Impôt à payer (Report d'impôt)	(136 255)	159 105	364 115

NOTE 25 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS

			<u>30 Juin 2016</u>	<u>30 Juin 2015</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Clients et comptes rattachés en début de période	+	Note 5	27 186 559	24 048 474	24 048 474
- Clients et comptes rattachés en fin de période	-	Note 5	(32 451 622)	(30 023 156)	(27 186 559)
- Clients avances et acomptes reçus en début de période	-	Note 9	(2 948 243)	(2 826 145)	(2 826 145)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+	Note 9	4 409 692	4 622 214	2 948 243
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	-	Note 9	(180 075)	(180 075)	(180 075)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	+	Note 9	30 075	180 075	180 075
- Produits constatés d'avance en début de période	-	Note 5	(1 705 528)	(1 496 916)	(1 496 916)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 5	1 819 399	1 607 469	1 705 528
- TVA collectée	+		18 158 085	17 900 361	36 485 284
- TVA collectée sur avances et acomptes	-		(1 268 962)	(1 479 119)	(2 648 094)
- Remboursements principal	+	Note 5	83 911 791	83 864 546	172 622 644
- Intérêts et produits assimilés de leasing	+	Note 14	21 042 895	19 083 452	39 757 968
- Autres produits d'exploitation	+		140 428	133 779	262 575
- Créances virées en pertes	-	Note 20	-	(2 987)	(425 044)
- Encaissements sur créances radiées	+	Note 20	12 000	12 217	24 217
- Encours financiers virés en pertes	+	Note 5	-	-	208 904
- Plus/Moins values sur relocations	-	Note 5	(63 715)	(33 452)	(201 940)
- Plus/Moins values sur transferts	-	Note 5	(311 649)	(1 066 271)	(4 907 519)
- Créances sur cessions d'immobilisations début période	+	Note 8	412 245	248 121	248 121
- Créances sur cessions d'immobilisations fin période	-	Note 8	(254 008)	(187 565)	(412 245)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+	Note 5	151 486	921	1 866
- Cessions anticipées d'immobilisations	+	Note 5	5 722 670	4 714 610	9 545 258
<u>Encaissements reçus des clients</u>			<u>123 813 522</u>	<u>119 120 554</u>	<u>247 754 622</u>

NOTE 26 : INVESTISSEMENTS DANS LES CONTRATS DE LEASING

			<u>30 Juin 2016</u>	<u>30 Juin 2015</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	+	Note 11	23 704 138	10 881 066	10 881 066
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	-	Note 11	(20 579 698)	(18 338 586)	(23 704 138)
- Fournisseurs, avances et acomptes en début de période	-	Note 8	(142 482)	(91 392)	(91 392)
- Fournisseurs, avances et acomptes en fin de période	+	Note 8	152 224	186 333	142 482
- Décaissements pour financement de contrats de leasing	+	Note 5	106 203 374	99 319 080	207 820 657
- TVA sur Investissements	+		14 090 300	12 838 256	28 279 007
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+	Note 12	195 141	44 330	44 330
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	-	Note 12	(252 288)	(25 750)	(195 141)
<u>Investissements dans les contrats de leasing</u>			<u>123 370 710</u>	<u>104 813 337</u>	<u>223 176 871</u>

NOTE 27 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

			<u>30 Juin 2016</u>	<u>30 Juin 2015</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Prestataire assurance en début de période	-	Note 8	(10 538)	-	-
- Prestataire assurance en fin de période	+	Note 8	-	-	10 538
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+	Note 12	84	121	121
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	-	Note 12	(84)	(84)	(84)
- Avances et acomptes au personnel en début de période	-	Note 8	(4 374)	-	-
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+	Note 8	10 150	7 173	4 374
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+	Note 11	744 236	379 051	379 051
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	-	Note 11	(739 316)	(764 498)	(744 236)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+	Note 12	342 306	320 768	320 768
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	-	Note 12	(340 543)	(320 768)	(342 306)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+	Note 12	348 483	329 186	329 186
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	-	Note 12	(252 371)	(228 117)	(348 483)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+	Note 12	11 344	28 676	28 676
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	-	Note 12	(104 786)	(98 534)	(11 344)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+	Note 12	375 996	287 513	287 513
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	-	Note 12	(326 978)	(294 920)	(375 996)
- C.N.S.S en début de période	+	Note 12	138 652	132 183	132 183
- C.N.S.S en fin de période	-	Note 12	(232 496)	(215 989)	(138 652)
- CAVIS en début de période	+	Note 12	7 848	10 480	10 480
- CAVIS en fin de période	-	Note 12	(24 074)	(21 338)	(7 848)
- CNAM en début de période	+	Note 12	11 441	10 956	10 956
- CNAM en fin de période	-	Note 12	(18 027)	(16 842)	(11 441)
- Assurance groupe et vie en début de période	+	Note 12	35 008	38 880	38 880
- Assurance groupe et vie en fin de période	-	Note 12	(37 349)	(34 331)	(35 008)
- Assurance multirisque en début de période	+	Note 12	-	-	-
- Assurance multirisque en fin de période	-	Note 12	-	(3 791)	-
- Assurance auto en début de période	+	Note 12	-	-	-
- Assurance auto en fin de période	-	Note 12	-	(37 025)	-
- Organismes sociaux, autres charges en début de période	+	Note 12	61 401	58 970	58 970
- Organismes sociaux, autres charges en fin de période	-	Note 12	(61 044)	(58 970)	(61 401)
- Diverses Charges à payer en début de période	+	Note 12	495 229	325 341	325 341
- Diverses Charges à payer en fin de période	-	Note 12	(593 690)	(277 511)	(495 229)
- TVA, payée sur biens et services	+		152 987	160 132	338 495
- Charges de personnel	+	Note 17	2 193 584	2 049 957	4 302 570
- Autres charges d'exploitation	+	Note 19	923 166	785 505	1 526 726
- Impôts et taxes	-	Note 19	(146 181)	(100 909)	(214 104)
- Charges à répartir	+	Note 8	-	2 876	19 542
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel			<u>2 960 063</u>	<u>2 454 142</u>	<u>5 338 240</u>

NOTE 28 : INTERETS PAYES

			<u>30 Juin 2016</u>	<u>30 Juin 2015</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Frais d'émission d'emprunts	+	Note 8	177 089	272 714	477 305
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires en début de période	-	Note 10	(196 839)	(368 880)	(368 880)
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires en fin de période	+	Note 10	230 116	185 725	196 839
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+	Note 12	-	5 183	5 183
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	-	Note 12	(4 212)	(64 714)	-
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+	Note 10	5 208 187	3 909 392	3 909 392
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	-	Note 10	(4 366 137)	(4 151 487)	(5 208 187)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+	Note 10	1 701 743	1 421 397	1 421 397
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	-	Note 10	(2 559 138)	(2 681 275)	(1 701 743)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	+	Note 10	893 328	571 686	571 686
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	-	Note 10	(521 983)	(368 868)	(893 328)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	+	Note 10	269 094	479 509	479 509
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	-	Note 10	(205 002)	(195 116)	(269 094)
- Intérêts constatés d'avance sur billets de trésorerie en début de période	-	Note 10	-	-	-
- Intérêts constatés d'avance sur billets de trésorerie en fin de période	+	Note 10	-	41 868	-
- Intérêts constatés d'avance sur certificats de dépôts en début de période	-	Note 10	-	-	-
- Intérêts constatés d'avance sur certificats de dépôts en fin de période	+	Note 10	45 343	16 585	-
- Commissions courus sur emprunts étrangers en début de période	+	Note 10	-	-	-
- Commissions courus sur emprunts étrangers en fin de période	-	Note 10	(389 984)	(384 311)	-
- Intérêts et charges assimilées	+	Note 15	11 355 199	10 296 729	21 460 079
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	-	Note 15	(189 062)	(164 498)	(353 325)
			<u>11 447 742</u>	<u>8 821 642</u>	<u>19 726 836</u>

Intérêts payés

NOTE 29 : IMPOTS PAYES

			<u>30 Juin 2016</u>	<u>30 Juin 2015</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	+	Note 12	364 115	82 272	82 272
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	-	Note 12	-	(159 105)	(364 115)
- Etat, crédits d'impôts sur les bénéfices en début de période	-	Note 8	-	-	-
- Etat, crédits d'impôts sur les bénéfices en fin de période	+	Note 8	136 255	-	-
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+	Note 12	17 343	16 379	16 379
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	-	Note 12	(19 020)	(48 572)	(17 343)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+	Note 12	10 269	9 623	9 623
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	-	Note 12	(10 216)	(9 623)	(10 269)
- TVA payée	+		2 727 807	3 965 987	6 048 490
- Impôts et taxes	+	Note 19	146 181	100 909	214 104
- Impôts sur les bénéfices	+	Note 24	521 334	764 919	2 173 887
			<u>3 894 068</u>	<u>4 722 789</u>	<u>8 153 027</u>

Impôts payés

NOTE 30 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

		<u>30 Juin 2016</u>	<u>30 Juin 2015</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Investissements en Immobilisations corporelles et incorporelles	+ Note 7	570 014	900 949	1 546 006
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>570 014</u>	<u>900 949</u>	<u>1 546 006</u>

NOTE 31 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

		<u>30 Juin 2016</u>	<u>30 Juin 2015</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Moins-values sur cession d'immobilisations	- Note 23	-	(24)	(3 836)
- Cessions d'immobilisations corporelles	+ Note 7	40 652	-	1 490
- Immobilisations mises en rebut	+ Note 7	-	23	1 782
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+ Note 22	715 348	25 500	110 500
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>756 000</u>	<u>25 500</u>	<u>109 936</u>

NOTE 32 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

		<u>30 Juin 2016</u>	<u>30 Juin 2015</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	+ Note 6	3 854 000	3 030 000	3 835 000
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		<u>3 854 000</u>	<u>3 030 000</u>	<u>3 835 000</u>

NOTE 33 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

		<u>30 Juin 2016</u>	<u>30 Juin 2015</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	+ Note 6	750 000	974 730	1 944 010
- Titres de participation remboursés au cours de l'exercice	+ Note 6	1 499 910	-	-
- Produits nets sur cessions de titres immobilisés	+ Note 16	345 281	203 686	343 542
- Avances sur cession titre immobilisés en début de période	- Note 12	-	(544 027)	(544 027)
- Avances sur cession titre immobilisés en fin de période	+ Note 12	932 058	544 207	-
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>		<u>3 527 249</u>	<u>1 178 596</u>	<u>1 743 525</u>

NOTE 34 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

			<u>30 Juin 2016</u>	<u>30 Juin 2015</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Dividendes	+	Note 13	4 250 000	3 750 000	3 750 000
- Dividendes sur actions propres	-	Note 13	(167 389)	(145 721)	(145 722)
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en début de période	+	Note 12	43 520	43 391	43 391
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en fin de période	-	Note 12	(43 659)	(43 520)	(43 520)
- Intérêts des prêts sur fonds social	+	Note 13	41 674	41 382	83 470
			<u>4 124 147</u>	<u>3 645 532</u>	<u>3 687 619</u>

Dividendes et autres distributions

NOTE 35 : AUTRES FLUX LIES A L'EXPLOITATION

			<u>30 Juin 2016</u>	<u>30 Juin 2015</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	-	Note 8	(807 550)	(899 465)	(1 098 605)
- Remboursements sur prêts au personnel	+	Note 8	524 740	505 006	704 203
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+	Note 8	412 638	610 994	610 994
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	-	Note 8	(681 998)	(497 667)	(412 638)
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	+	Note 8	21 805	25 016	25 016
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	-	Note 8	(233 121)	(225 789)	(21 805)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+	Note 8	231 596	348 609	348 609
- Autres comptes débiteurs en fin de période	-	Note 8	(277 514)	(312 200)	(231 596)
- Comptes d'attente actif en début de période	+	Note 8	144 371	48 230	48 230
- Comptes d'attente actif en fin de période	-	Note 8	(196 020)	(250 738)	(144 371)
- Comptes d'attente passif en début de période	-	Note 12	(613 916)	(617 958)	(617 958)
- Comptes d'attente passif en fin de période	+	Note 12	613 916	617 958	613 916
- Compte courant, fonds gérés en début de période	+	Note 8	6 818	-	-
- Compte courant, fonds gérés en fin de période	-	Note 8	(6 818)	-	(6 818)
- Compte courant CGI en début de période	+	Note 8	-	-	-
- Compte courant CGI en fin de période	-	Note 8	-	(50 000)	-
- Prestataires Assurances en début de période	+	Note 8	-	-	-
- Prestataires Assurances en fin de période	-	Note 8	-	(33 019)	-
- Autres comptes créditeurs en début de période	-	Note 12	(460 583)	(400 598)	(400 598)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+	Note 12	478 028	401 607	460 583
- Prestataires Assurances en début de période	-	Note 12	-	(568 335)	(568 335)
- Prestataires Assurances en fin de période	+	Note 12	610 594	-	-
- Autres produits constatés d'avance en début de période	-	Note 12	(1 074)	(1 178)	(1 178)
- Autres produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 12	3 290	633	1 074
- Produits des placements (hors plus values de cessions)	+	Note 16	397 287	241 272	425 757
- Autres gains ordinaires	+	Note 22	314	7 572	194 574
- Autres pertes ordinaires	-	Note 23	(3 554)	(111 529)	(103 127)
			<u>163 247</u>	<u>(1 161 578)</u>	<u>(174 074)</u>

Autres flux liés à l'exploitation

NOTE 36 : ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 12 Août 2016. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES
ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2016**

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING (CIL)

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL), comprenant le bilan au 30 juin 2016, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints de Compagnie Internationale de Leasing (CIL) arrêtés au 30 juin 2016, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 22 août 2016

Les Commissaires aux Comptes

F.A.C

DELTA CONSULT

Mohamed Neji HERGLI

Walid BEN SALAH